

# Amendement N° 008



**Conseil régional**  
Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière des 14, 15 et 16 décembre 2020  
Rapport n° CR 2020-907  
Projet de budget pour 2021

## AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 7 – Enseignement supérieur & Recherche**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 939 – Action économique  
Sous-fonction 92 – Recherche et innovation  
Code fonctionnel 048 « Autres actions internationales »  
**Programme HP 92-007 « Soutien au dialogue sciences-société »**

**Création d'une nouvelle action "Promotion d'une culture scientifique francophone".  
Cette action est abondée de 0,5 M€ en AE et en CP**

Cet amendement est gagé sur le même chapitre 939, Sous-fonction 92 "Recherche et innovation", programme HP92-006 "Soutien aux Domaines d'intérêt majeur".

### **Exposé des motifs :**

La francophonie constitue un horizon majeur pour le développement du plurilinguisme dans les sciences. L'enjeu est de taille puisque le français pourrait avoir 700 millions de locuteurs dans le monde d'ici 2050. L'ensemble de la communauté scientifique reconnaît aujourd'hui la nécessité de valoriser et de développer la place du français dans les formations scientifiques et dans l'activité Recherche. L'objet de cet amendement est d'initier une action régionale en la matière. Elle est permise par un rééquilibrage budgétaire de 0,5 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement avec la ligne consacrée aux Domaines d'intérêt majeur.

### **Action : Promotion d'une culture scientifique francophone**

En 2021, la Région définit de nouveaux objectifs pour garantir la place du français – et d'autres langues – dans le discours scientifique. Elle crée un nouveau dispositif favorisant la réintroduction de la diversité linguistique dans les sciences, notamment par le soutien à la traduction française des œuvres scientifiques produites en Ile-de-France, leur référencement en ligne sur le web, et au recours à l'interprétariat pour les manifestations scientifiques organisées sur le territoire francilien.

Enfin, pour favoriser l'émergence de grandes personnalités scientifiques issues de la Francophonie, la Région créera des partenariats entre les chaires de recherche qu'elle finance et la chaire Mondes francophones érigée conjointement par le Collège de France et l'Agence universitaire pour la Francophonie.

*Wallerand de Saint Just.*

Wallerand de Saint Just

# Amendement N° 043



**Conseil régional**  
Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière des 14, 15 et 16 décembre 2020  
Rapport n° CR 2020-907  
Projet de budget pour 2021

## AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 7 – Enseignement supérieur**

**Investissement**

Chapitre 902 : Enseignement

78 : Autres actions

Programme 23 : Enseignement supérieur

**Action : Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur**

**Cette action est abondée de 0,500 M€ en AP et autant en CP.**

Les AP passent à 0,500 M€ et les CP à 2,200 M€.

Le financement de cet amendement est gagé sur le Chapitre 905 – Aménagement des territoires, Fonction 52 – Agglomérations et villes moyennes, Programme : Territoires stratégiques, Action : Cent quartiers innovants et écologiques.

### Exposé des motifs :

L'importance des grandes structures modernes et numérisées des bibliothèques dans le réseau culturel de notre région est incontestable au regard des préoccupations des étudiants. Il n'en demeure pas moins que la préservation des petites bibliothèques spécialisées déployées au plus près des UFR nous semble indispensable.

Notre région ne se résume pas aux high-tech du big data, des blended learning sur cloud computing. Nous avons aussi un patrimoine en petites bibliothèques plus confidentielles. Rien qu'à Paris, leur nombre est de 75. Ces temples du savoir qui ont parfois 500 ans avec des longues tables en bois éclairées par de petites lampes vertes sont des merveilles du patrimoine.

Sans les opposer, ces types d'opérations sont nettement prioritaires pour notre région et nous ne souhaitons pas nous délaïsser des bibliothèques plus anciennes qu'il faut aussi conserver dans un

budget dédié. C'est pourquoi nous abondons cette action de à 0,500 M€ en autorisation de programme mais également en crédits de paiement.

*Wallerand de Saint Just.*

Wallerand de Saint Just

# Amendement N° 050



**Conseil régional**  
Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière des 14, 15 et 16 décembre 2020  
Rapport n° CR 2020-907  
Projet de budget pour 2021

## AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 7 – Enseignement supérieur & Recherche**  
**Investissement**  
Chapitre 909 – Action économique  
Sous-fonction 92 – Recherche et innovation

**Création d'un programme "Soutien aux compétences des Lettres et sciences humaines".**  
**Création d'une action "Diffusion de la culture des Lettres et sciences humaines"**  
**Cette action est abondée de 0,5 M€ en AP et en CP**

Cet amendement est gagé sur le même chapitre 909, Sous-fonction 92 "Recherche et innovation", programme HP92-006 "Soutien aux compétences scientifiques et technologiques".

### **Exposé des motifs :**

Le domaine des Lettres et sciences humaines sont de spécialités multiples : les lettres classiques et modernes, les langues, les lettres et civilisations étrangères, la linguistique, la philosophie, la sociologie, l'histoire, la géographie, l'histoire de l'art et l'archéologie, la musicologie, et enfin les sciences de l'information et de la communication, les sciences de l'éducation et la formation des enseignants grâce à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, à l'Université de la Sorbonne, à celle de Nanterre, etc..

Bien souvent, l'enseignement des lettres et sciences humaines donne une dimension critique indispensable qui forme des têtes bien faites, prêtes à avoir une vie professionnelle ouverte à l'adaptation intellectuelle. Il est important de perpétuer une tradition humaniste de transmission des connaissances.

Il serait donc temps de mettre en avant les humanités, surtout après une période compliquée pour les lecteurs en raison de la fermeture généralisée des librairies. De plus, le budget faisant la part

belle aux laboratoires, aux technologies, aux sciences, il nous semble nécessaire de consacrer un budget dédié aux Lettres et sciences humaines afin de rétablir une certaine équité.

*Wallerand de Saint Just.*

Wallerand de Saint Just

# Amendement

N° 101



**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière des 14, 15 et 16 décembre 2020

Rapport n° CR 2020-907

Projet de budget pour 2021

## AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 7 – Enseignement supérieur & Recherche**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 23 – Enseignement supérieur

Programme HP 23-008 « Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants »

**Action "Développement de l'accès à l'enseignement supérieur"**

**Cette action est abondée de 2 M€ en AE et en CP.**

Les AE et les CP sont ainsi portés à 7,480 M€.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 939, Sous-fonction 92 "Recherche et innovation", programme HP92-006 "Soutien aux Domaines d'intérêt majeur".

### Exposé des motifs :

Cet amendement propose d'élargir l'assiette des bénéficiaires de l'aide au mérite, afin que tous les étudiants franciliens puissent en bénéficier équitablement selon des critères académiques et pas uniquement selon des critères sociaux. Ainsi, tous les étudiants qui ont travaillé dur pour obtenir une mention « très bien » pourront bénéficier de ce dispositif en 2021, le mérite étant dorénavant reconnu à tous. L'aide au mérite comportera une majoration de 100% pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, soit une base universelle de 500€, majorée à 1000€ pour les étudiants répondant aux critères sociaux du CROUS. Cette réforme permettra d'encourager au mérite les étudiants disposant de ressources sociales plus élevées, afin de les exercer eux aussi à cette valeur du mérite, qui les accompagnera ainsi davantage dans leur avenir professionnel.

Wallerand de Saint Just

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060** : Projet de budget pour 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
Annexe 7 : **Enseignement supérieur et recherche**  
**Fonctionnement**  
Chapitre **932 : Enseignement**  
Sous-section **23 : Enseignement supérieur**  
Code Fonctionnel **23 : Enseignement supérieur**  
Programme **23009 Orientation et formations supérieures**  
Action **12300903 Orientation et formations supérieures**

**Texte de l'amendement :**

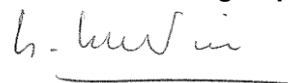
L'action est augmentée de 0.05M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette augmentation est rendue possible par une baisse de 0.05M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de l'action 18 101 901 « Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens » imputée sur l'annexe 10 « Transports et mobilités », chapitre 938 « Transports », sous-fonction 81 « Transports en commun de voyageurs », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-019 « Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens ».

**Exposé des motifs :**

L'objet de cet amendement est de favoriser l'orientation des lycéens et des apprentis vers les métiers de la culture et du patrimoine. Ceci dans un contexte de pénurie de main d'œuvre alors même que le nombre de chantiers se multiplie, notamment pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris pour laquelle la région contribue financièrement.

**La Présidente du groupe :**





[ Groupe Alternative Écologiste et Sociale ]

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
Annexe 07 : Enseignement Supérieur et Recherche

#### **Investissement**

Chapitre 909 : Action économique  
Sous-section 92 : Recherche et innovation  
Code fonctionnel 92 : Recherche et innovation  
Programme : Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)  
Action : Soutien aux domaines d'intérêt majeur

#### Texte de l'amendement :

L'action suivante est abondée des sommes indiquées :

	<b>Autorisations de programme</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme : Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)</b>		
Action : Soutien aux domaines d'intérêt majeur	+2	+2

Cet amendement de 2 millions d'euros en AP et de 2 millions d'euros en CP est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous-section 82 « Routes et voiries ».

#### Exposé des motifs :

#### **AMÉLIORER LE SOUTIEN AUX DOMAINES D'INTÉRÊT MAJEUR (DIM)**

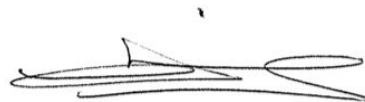
Les domaines d'intérêt majeur (DIM) favorisent le rayonnement scientifique et l'attractivité des laboratoires d'Île-de-France. Pour la période 2017-2020, la région Île-de-France a soutenu 13 DIM autour de thématiques spécifiques et structurantes. Pourtant, depuis deux ans, l'investissement régional en faveur des DIM diminue : en 2020, - 1 M€ (soit 18 300 M€ CP) et - 1,3 M€ (passant ainsi à 17 000 M€ CP) en 2021.

Alors que l'Île-de-France connaît les plus forts taux épidémiques dûs à la COVID-19 et que les impacts économiques et sociaux de la crise sont importants, la Région ne finance qu'un seul DIM autour de l'infectiologie ("*One Health: Un monde, une seule santé (1Health)*") et très peu en faveur

du secteur social ou des sciences humaines, alors qu'ils pourraient être des ressources intéressantes et un appui pour des politiques publiques adaptées aux besoins réels.

C'est dans ce contexte que le groupe Alternative Écologiste et Sociale demande une revalorisation de 2 M€ AE et 2 M€ CP pour l'aide aux domaines d'intérêt majeur, afin notamment de pouvoir soutenir des projets de recherche autour de l'infectiologie, du social et des sciences humaines.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

[ Groupe Alternative Écologiste et Sociale ]

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
Annexe 07 : Enseignement Supérieur et Recherche

#### **Fonctionnement**

Chapitre 932 : Enseignement  
Sous-section 23 : Enseignement supérieur  
Code fonctionnel 23 : Enseignement supérieur  
Programme : Actions en faveur de la mobilité internationale  
Action : Aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens

#### Texte de l'amendement :

L'action suivante est abondée des sommes indiquées :

	<b>Autorisations d'Engagement</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme : Actions en faveur de la mobilité internationale</b>		
Action : Aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens	+1	+1

Cet amendement de 1 millions d'euros en AE et de 1 millions d'euros en CP est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-section 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

#### Exposé des motifs :

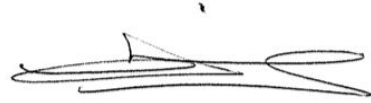
### **AMÉLIORER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE**

Le soutien régional à la mobilité internationale des étudiant-es francilien-nes permet de rendre accessibles à tous et toutes les échanges et séjours internationaux et de ne pas les réserver uniquement aux étudiant-es bénéficiant des conditions matérielles les plus favorables.

L'exécutif ayant annoncé sa volonté de réformer le dispositif en 2018 pour en accroître la visibilité et rendre les étudiant-es davantage vecteurs de l'attractivité régionale, il convient d'abonder cette ligne budgétaire.

D'autant plus que la crise sanitaire a rendu difficile, voire impossible, la mobilité à l'internationale des étudiants francilien-ne-s. C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'augmenter cette dotation afin de pérenniser et de soutenir la mobilité internationale des étudiant-es francilien-nes.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned directly below the text 'La Présidente du groupe :'. There is a small, faint mark above the signature.

[ Groupe Alternative Écologiste et Sociale ]

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
Annexe 07 : Enseignement Supérieur et Recherche  
**Fonctionnement**  
Chapitre 932 : Enseignement  
Sous-section 23 : Enseignement supérieur  
Code fonctionnel 23 : Enseignement supérieur  
Programme : Actions en faveur de la mobilité internationale  
Action : Accueil des étudiants étrangers

#### Texte de l'amendement :

L'action suivante est abondée des sommes indiquées.

	<b>Autorisations d'Engagement</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme : Actions en faveur de la mobilité internationale</b>		
Action : Accueil des étudiants étrangers	+2	+2

Cet amendement de 2 millions d'euros en AE et de 2 millions d'euros en CP est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-section 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

#### Exposé des motifs :

### **AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ÉTUDIANT-ES ÉTRANGER-ES**

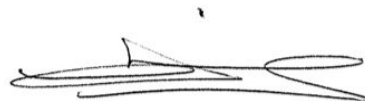
L'attractivité et le rayonnement universitaire de l'Île-de-France passent par une politique active de soutien à la mobilité internationale et d'accueil des étudiant-es étranger-es. Cette politique permet à la fois de faciliter les conditions d'études des étudiant-es en mobilité entrante et d'améliorer la renommée internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Elle favorise surtout les échanges culturels et les partages d'expériences entre étudiant-es, qui sont une des clés de compréhension et d'adaptation aux grands enjeux mondiaux.

La crise sanitaire, sociale et économique que nous connaissons actuellement a engendré des coûts supplémentaires et non négligeables pour l'ensemble des étudiant-es, et notamment les étudiant-es étrangers.

Cet amendement vise par conséquent à augmenter les moyens en faveur de ce dispositif utile et nécessaire, pour améliorer l'accueil des étudiant-es étrangèr-es et offrir à tous les étudiant-es le même droit à la réussite.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 7- Enseignement supérieur et Recherche (CR 2019-907)**

**Fonctionnement**

Chapitre 939 – Action économique

Sous fonction 92 – Recherche et innovation

HP 92-008 – Soutien aux transferts de technologie

**Amendement :**

**Le programme HP 92-008 - « Soutien aux transferts de technologie », ainsi que les « Actions d'animation des acteurs de la valorisation et du transfert » sont supprimés. Les 0,60 M€ en autorisations d'engagement et de 0,60 M€ en crédits de paiement correspondants à ces lignes sont redéployés de la façon suivante :**

- **0,30 M€ sur le** Chapitre 932 - Enseignement, Sous fonction 23 - Enseignement supérieur, programme HP 23-004 - Actions en faveur de la mobilité internationale, action « Accueil des étudiants étrangers ».
- **0,30 M€ sur le** Chapitre 939 – Action économique, Sous fonction 92 – Recherche et innovation, programme HP 92-008, dans l'action suivante, à cette occasion rétablie au budget régional : « Partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) ».

**Exposé des motifs :**

**LUTTER CONTRE LES MÉFAITS DE L'IDÉOLOGIE ENTREPRENEURIALE ET LA PRIVATISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DANS L'ESR PUBLIC**

L'idéologie entrepreneuriale a ces dernières années pris pied dans l'ensemble de notre système éducatif.

Dans l'enseignement supérieur, les dépenses publiques se multiplient de toutes parts pour développer « l'entrepreneuriat étudiant » ; une politique à laquelle notre collectivité apporte une large contribution, avec ce programme de « Soutien aux transferts de technologie » en faveur du dispositif PEPITE et de ses déclinaisons.

Cependant, après plusieurs années de mise en œuvre de cette politique nationale, ses retombées économiques et sociales sont bien peu visibles. Aucun bilan précis n'est dressé par exemple sur le nombre et le type d'entreprises créées, sur la durée de vie de ces entreprises, sur leur utilité sociale, sur le nombre d'emplois créés, sur la qualité et la durabilité de ces emplois. Aucun bilan non plus sur les enjeux de privatisation des résultats de recherches financées par de l'argent public. A quoi il faut ajouter, parallèlement, l'absence de bilan des près de 6 milliards d'euros de Crédit Impôt Recherche (CIR) accordés aux entreprises.

Les inquiétudes grandissent dans la communauté universitaire face au dévoiement toujours plus important des moyens en faveur de cette politique entrepreneuriale, au détriment de nombreux cursus et formations, notamment dans des disciplines déjà financièrement très affaiblies comme les sciences humaines et sociales.

Il est donc aujourd'hui indispensable, face à cette politique qui relève en premier lieu d'un *forcing* idéologique, de réorienter l'argent public vers des aides plus efficaces et concrètes pour nos universités publiques, leurs usagers et leurs personnels, dont les difficultés ne cessent de s'accroître depuis l'adoption de la funeste LRU il y a dix ans, jusqu'à la récente et désastreuse LPR. Tel est l'objet de cet amendement.

**Céline MALAISÉ**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 7- Enseignement supérieur et Recherche (CR 2020-907)**

**Investissement**

Chapitre 902 – Enseignement supérieur

23 - Enseignement supérieur

HP 23-002 – Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

**Amendement :**

Le programme et l'action « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » sont ré-intitulés « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur **publics** ».

**Exposé des motifs :**

**FINANCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC, ET LUI SEUL**

Les universités publiques doivent, depuis la mise en place de la funeste LRU il y a plus de dix ans, jusqu'à la récente et désastreuse LPR faire face à des difficultés financières croissantes.

Notre collectivité doit prendre toute la mesure de cette catastrophe financière, et donc concentrer ses aides uniquement vers ces universités publiques.

Des subventions comme celles déjà attribuées par la Région à des établissements privés, par ailleurs richement dotés, tels que l'Essec ou la Fondation nationale des sciences politiques, ne sont plus envisageables.

La modification du titre des lignes budgétaires indiquées ci-dessus inaugurerait donc cette nécessaire réorientation des aides régionales en faveur des établissements d'enseignement supérieur publics.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe





## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 7- Enseignement supérieur et Recherche (CR 2019-907)**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous fonction 23 – Enseignement supérieur

HP 23-004 - Actions en faveur de la mobilité internationale

« Accueil des étudiants étrangers »

#### Amendement :

**Le montant proposé au BP 2021 sur l'action « Accueil des étudiants étrangers » est augmenté de 1,8 M€ en autorisations d'engagement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

#### Exposé des motifs :

#### **POURSUIVRE L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS**

Alors que la France est au troisième rang mondial des pays les plus attractifs en matière d'enseignement supérieur, et au premier rang des pays non anglophones, l'Île-de-France est quant à elle la région française qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers.

Cette forte attractivité résulte à la fois de la qualité de nos universités, de la richesse culturelle de la France et de notre Région, à laquelle les universités ont fortement contribué, et aussi de l'importance de la francophonie. Elle résulte également, en partie, de la politique d'accueil mise en place dans le passé par notre collectivité.

Cette tradition d'accueil des étudiants étrangers a eu tendance, notamment concernant ceux des pays du Sud, à se dégrader sur le plan national ces dix dernières années. Si un grand nombre d'universités ont décidé de ne pas appliquer la hausse injuste des frais d'inscription des étudiants extracommunautaires mise en place par le Gouvernement, il importe de travailler à l'amélioration de leurs conditions d'accueil.

Il n'est pas concevable que la Région Île-de-France contribue à détériorer encore cette situation en réduisant drastiquement les moyens qu'elle allouait à cet accueil. Elle doit au contraire, face à la politique inique du Gouvernement, faire preuve d'initiative en créant de nouveaux dispositifs d'aide, en particulier à destination des étudiants aux ressources modestes venant des pays du Sud et frappés par la précarité étudiante, pour maintenir cette tradition d'accueil.

Si les inscriptions d'étudiants étrangers dans les universités franciliennes ont été freinées cette année par la crise sanitaire, il n'en demeure pas moins indispensable, en vue de l'année scolaire suivante, d'assurer un financement adéquat et durable de ce dispositif.

C'est ce que propose cet amendement, par un abondement supplémentaire en autorisations d'engagement.

**Céline MALAÏSÉ**  
Présidente de groupe



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 7- Enseignement supérieur et Recherche (CR 2020-901)**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous fonction 23 – Enseignement supérieur

HP 23-008 - Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants

**Amendement :**

Dans le programme « Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants », l'action « Soutien à l'emploi étudiant en bibliothèques universitaires » qui a été supprimée est rétablie, et abondée de 0,80 M€ en autorisations d'engagement et de 0,80 M€ en crédits de paiement pour le BP 2021.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE : SUBSTITUER DES PETITS BOULOTS À DES EMPLOIS FORMATEURS ET DE QUALITÉ**

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, de très nombreux étudiants qui finançaient leurs études par des « jobs étudiants » ont perdu leurs emplois. Ils se retrouvent de ce fait en grande précarité, et parfois poussés à abandonner leurs études.

La généralisation du salariat étudiant, auquel de plus en plus de jeunes, en particulier ceux des catégories les plus modestes, ont recours pour pouvoir étudier, reflète d'abord l'absence d'engagement de l'Etat en matière de bourses d'études, qui doivent être massivement renforcées. Face à cette situation la Région peut aussi, à son niveau, travailler à rendre ces situations de salariat étudiant moins contraignantes pour ces jeunes, plus en adéquation avec leurs études, et plus formatrices que de simples « petits boulots » peu qualifiés.

Le soutien à l'emploi étudiant en bibliothèques universitaires mis en place par la Région dans la mandure précédente, parce qu'il permettait à des jeunes à faibles revenus d'exercer, parallèlement à leurs études, un emploi de meilleure qualité que des « petits boulots », et parce qu'il pouvait constituer une première expérience professionnelle enrichissante, correspondait bien à l'objectif du programme d'accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants.

Face aux conditions de précarité croissantes des étudiants en France et en Ile-de-France, cet action de notre collectivité doit donc être renouvelée avec un niveau de financement satisfaisant, en partenariat avec les bibliothèques universitaires.

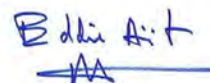
C'est ce que propose cet amendement, par un abondement supplémentaire en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Céline MALAISÉ**

**Maxime des GAYETS**

**Ghislaine SENÉE**

**Eddie AÏT**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 7- Enseignement supérieur et Recherche (CR 2020-907)**

**Fonctionnement**

Chapitre 939 – Action économique

Sous fonction 92 – Recherche et innovation

HP 92-006 – Soutien aux domaines d'intérêt majeur

**Amendement :**

Dans le programme HP 92-006 – « Soutien aux domaines d'intérêt majeur », une nouvelle action est créée, intitulée « Soutien aux domaines d'intérêts majeurs des sciences humaines et sociales (DIM SHS) ».

Cette action est dotée de 4 M€ en AE et en CP, par le redéploiement des sommes équivalentes depuis l'action « Soutien aux domaines d'intérêts majeur (DIM) ».

**Exposé des motifs :**

**FINANCER D'AVANTAGE LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, QUI SONT  
NÉCESSAIRES POUR COMPRENDRE LES CHANGEMENTS SOCIAUX**

Les sciences humaines et sociales font figure de parents pauvres de la politique régionale d'aide à la recherche depuis la refonte des DIM décidée en 2016 par l'exécutif régional, et très largement orientée vers les sciences appliquées et les transferts de technologies.

Ce choix est particulièrement dommageable dans la mesure où il redouble les effets des politiques gouvernementales, elles aussi défavorables depuis plusieurs années - voire particulièrement hostiles, comme celle menée par le gouvernement actuel - à ces disciplines qui sont pourtant des piliers majeurs des universités et de la recherche nationales, et plus largement de la production des savoirs dans notre pays.

Ceci avec pour effet, entre autres, un manque de ressources pour les laboratoires et leurs personnels, et des situations de précarité croissantes chez les doctorants de ces disciplines.

Il est donc proposé pour répondre à ces besoins, et pour contrer le travail de sape idéologique que subissent actuellement ces disciplines de la part du Gouvernement, de créer une nouvelle ligne budgétaire, préfigurant une nécessaire redéfinition des DIM dans l'année 2021 en faveur des sciences humaines et sociales.

**Céline MALAÏSÉ**  
Présidente de groupe



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 7- Enseignement supérieur et Recherche (CR 2019-907)**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous fonction 23 – Enseignement supérieur

HP 23-004 - Actions en faveur de la mobilité internationale

« Aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens »

**Amendement :**

**Les moyens proposés au BP 2021 pour l'action « Aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens » sont augmentés de 0,7 M€ en autorisations d'engagement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**AIDER DAVANTAGE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DE TOUS LES ÉTUDIANT.E.S  
FRANCILIEN.NE.S, QUELLES QUE SOIENT LEURS RESSOURCES**

Alors que la mobilité internationale, sous forme de stages ou de séjours d'études, est de plus en plus valorisée dans les cursus d'études, il importe que les pouvoirs publics apportent une aide conséquente à cette mobilité pour permettre à tous les étudiant.e.s, quelles que soient leurs ressources, d'y accéder.

Or le financement du dispositif régional d'aide à la mobilité étudiante n'a cessé d'être affaibli depuis 2016, ce qui est peu compatible avec les ambitions que notre collectivité devrait se donner en ce domaine.

Si le nombre de séjours d'étudiants franciliens dans des établissements étrangers a été réduit cette année du fait de la crise sanitaire, il n'en demeure pas moins indispensable, en vue de l'année scolaire suivante, d'assurer un financement adéquat et durable de ce dispositif.

C'est pourquoi il est proposé ici de renforcer, en autorisations d'engagement, les moyens qui devront prochainement être alloués à la mobilité internationale des étudiants franciliens, en particulier ceux aux ressources les plus modestes.

**Céline MALAÏSÉ**  
Présidente de groupe



**Conseil régional**  
Ensemble, l'Île-de-France  
Alternative Écologiste et Sociale  
Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France  
Groupe Front de Gauche

## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DECEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2020-60 : Projet de budget 2021

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 7 : Enseignement supérieur et recherche

Fonctionnement

Chapitre 932 : Enseignement supérieur

Sous-section 23 : Enseignement supérieur

Code Fonctionnel 23 : Enseignement supérieur

Programme HP23-008 Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants

Action 12300802 : « Aide d'urgence enseignement supérieur – covid 19 »

### Texte de l'amendement :

**L'action est abondée de 50M€ en AE et de 40M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

### Exposé des motifs :

#### Faire de la précarité étudiante la grande cause régionale face à la crise

Les élus de la gauche et des écologistes alertent désormais depuis plus d'un an la majorité sur montée inquiétante de la précarité étudiante et de ses conséquences dramatiques.

L'enseignement supérieur public souffre depuis plus d'une décennie du désengagement massif de l'État, particulièrement depuis la LRU mise en place par Valérie Pécresse alors qu'elle était Ministre de l'Enseignement supérieur. Il souffre également de logiques de sélection sociale accrues, rendant plus difficile l'accès aux études supérieures des jeunes issus des catégories les moins favorisées. Ces logiques ont encore été durcies récemment par la création de Parcoursup, et par la hausse des droits d'inscription pour les étudiants étrangers. En Ile-de-France, première région étudiante, la situation est aggravée par le coût du logement et de la vie quotidienne qui pèsent très lourdement sur le pouvoir d'achat des 663.000 étudiants franciliens.

Rappelons que 32% des étudiants franciliens vivent chez leurs parents, contre 22% au niveau national, que 55% ont une activité salariée, contre 45% au niveau national et que les loyers coûtent en moyenne 536€ contre 401€ au niveau national. Cela représente plus de la moitié du budget mensuel total d'un étudiant. 13% des étudiants déclaraient en 2019 devoir renoncer à des soins pour des raisons financières.

Depuis le début de la crise sanitaire, les organisations caritatives et étudiantes tirent la sonnette d'alarme. La précarité alimentaire, sanitaire et en matière de logement a atteint des niveaux inédits.

Selon une enquête commandée par la FAGE auprès de l'IPSOS, 74% des jeunes ont estimé avoir rencontré des difficultés financières cette année, un tiers avoir dû renoncer aux soins. Le réseau des épiceries solidaires (Agorae), a distribué autant de paniers repas entre mars et août dernier que depuis la création du dispositif, il y a 10 ans. Avec le confinement et la crise économique, de nombreux jobs étudiants ont disparu. Début mai, 56% des étudiants en travail précaire avaient perdu leur emploi ou leur stage, tandis que les parents ont souvent moins de moyens pour assurer les ressources de leurs enfants.

Rappelons enfin que pour les universités, Les cours ne reprendront pas avant février 2021. Les étudiants se voient dans l'impossibilité de se projeter à plus de quelques semaines. Cours en suspens, parcours scolaires figés avec une perspective d'entrée sur le marché de l'emploi extrêmement pessimiste : cette situation génère aussi de plus en plus de troubles psychologiques.

Les CROUS, les associations estudiantines et caritatives et les mutuelles se mobilisent depuis la rentrée. L'action de la Région Île-de-France est, elle insuffisante.

Cet amendement propose d'engager un plan structurel contre la précarité étudiante, pour que les étudiants ne soient enfin plus la dernière variable d'ajustement des politiques d'aide et de relance face au covid-19. Il demande à ce que :

- La Région Île-de-France engage un véritable plan de rattrapage de construction du logement étudiant en travaillant étroitement avec la métropole du Grand Paris et surtout en réévaluant ses taux d'intervention à la hausse.
- La Région Île-de-France finance des « chèques santé » pour les étudiants boursiers qui permettront la prise en charge d'une visite chez un médecin spécialisé (dentiste, ophtalmologue, gynécologue, dermatologue, psychiatre ou psychologue, etc.), et permettra ainsi d'élargir le panier de soins auquel ont accès actuellement les étudiants.
- La Région Île-de-France soutienne les épiceries solidaires créées par des étudiantes et des étudiants, qui ont eu un rôle crucial pendant la crise sanitaire. Les Agorae se multiplient sur le territoire, notre collectivité devrait veiller à ce que leurs capacités d'action soient suffisantes pour couvrir l'intégralité de l'Île-de-France. Cela aurait bien plus d'efficacité que des distributions éparses de colis alimentaires.
- La Région Île-de-France remette en place des emplois-tremplins et qu'elle encourage les dispositifs d'accompagnement informatique des étudiants et de tutorat dans les établissements.
- La Région Île-de-France fasse évoluer son système de bourse en faveur d'un système exclusivement basé sur des critères sociaux. L'intérêt d'une bourse n'est pas de récompenser un bon élève, mais de permettre à chaque étudiant de se nourrir et de s'équiper correctement.
- La Région remette en place et étende son dispositif d'emplois étudiants dans les bibliothèques universitaires, en s'engageant à favoriser un emploi étudiant adapté en termes d'horaires et du bon suivi de la scolarité, et notamment les dispositifs de tutorat étudiant.
- la Région utilise ces crédits COVID pour une aide exceptionnelle en faveur des CROUS, dont l'équilibre financier a été mis en péril par la crise et l'absence de véritable réponse de l'État.



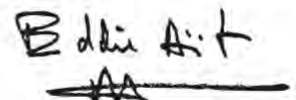
**Maxime des GAYETS**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Ensemble. l'Île-de-France



**Céline MALAÏSÉ**  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
Front de gauche  
Parti communiste français  
et République & Socialisme



**Ghislaine SENÉE**  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
Alternative écologiste et sociale



**Eddie AÏT**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Écologistes et progressistes  
pour l'Île-de-France